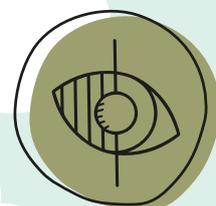


RAPPORT ANNUEL 2018
COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ



Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

DE
TOUTES
NOS
FORCES!
GURE INDAR GUZIEZ !



ÉDITO

**Président de la Communauté d'Agglomération
Pays Basque Jean-René ETCHEGARAY**

AGIR POUR UN TERRITOIRE TOUJOURS PLUS INCLUSIF !

Depuis le 01 janvier 2017 et la création de la Communauté Pays Basque, la collectivité s'est engagée dans la mise en accessibilité de son territoire.

Ainsi l'accessibilité couvre un certain nombre de nos politiques publiques telles que « infrastructures et mobilités », « ingénierie aux territoires, développement urbain et rural » etc... Thématique totalement transversale, elle est intégrée à l'ensemble de nos projets chaque fois que nécessaire.

Au-delà de cet état de fait et parce que nous souhaitons œuvrer en la matière, la Communauté Pays Basque s'est dotée d'un poste de chargée de mission accessibilité avec pour ambition de porter les valeurs de la conception universelle : faire utile, pratique, utilisable par tous.

Ainsi nous œuvrons au quotidien pour rendre nos bâtiments toujours plus accueillants, nos moyens de transports toujours plus performants, nos services toujours plus accessibles, notre communication toujours plus ouverte à tous.

Ces engagements nous obligent, mais ils sont les garants des valeurs portées par notre territoire Pays Basque que sont la solidarité, le partage et la cohésion.

C'est pourquoi, je souhaite qu'ensemble nous soyons tous acteurs et bâtisseurs d'un territoire toujours plus accessible où chacun a sa place, dans le respect des différences de chaque personne.

Jean-René ETCHEGARAY

Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque



AVANT-PROPOS

**Président de la Commission Intercommunale
pour l'Accessibilité Daniel OLÇOMENDY**

VEILLER SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE !

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Pays Basque s'est dotée d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Véritable pilier de la politique accessibilité du territoire, elle observe, éclaire et agit pour rendre le Pays Basque toujours plus inclusif et attractif.

Parce que l'accessibilité nous concerne tous, cette instance regroupe aussi bien des élus que des associations.

Parce que l'accessibilité c'est l'action du quotidien, elle s'est dotée d'un groupe de travail qui accompagne au plus près les services de la Communauté Pays Basque.

Parce que l'accessibilité doit être partagée par tous, elle a mis en place un réseau regroupant les élus et les techniciens des commissions communales et intercommunale pour l'accessibilité.

Parce que l'accessibilité c'est aussi défendre des valeurs, l'instance s'est engagée à porter l'universalité de l'accessibilité sur tout le territoire.

C'est fidèle à tous ces principes que la commission a travaillé durant toute l'année 2018 et c'est le fruit de cet engagement que vous retrouverez dans ce rapport.

Je souhaite qu'il soit pour vous une source d'inspiration et d'avancée sur les chemins de l'accessibilité.

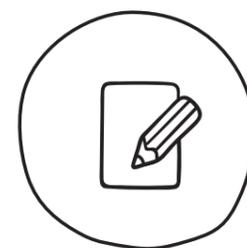
Daniel OLÇOMENDY

Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité



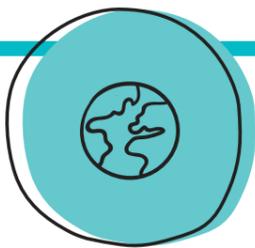
SOMMAIRE

LEXIQUE.....	P.5
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	P.6
LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ	P.8
a. Les membres.....	P.10
b. Retour sur les objectifs 2018	P.14
OBJECTIFS 2019	P.32
L'ACCESSIBILITÉ SUR LE TERRITOIRE, C'EST AUSSI	P.34

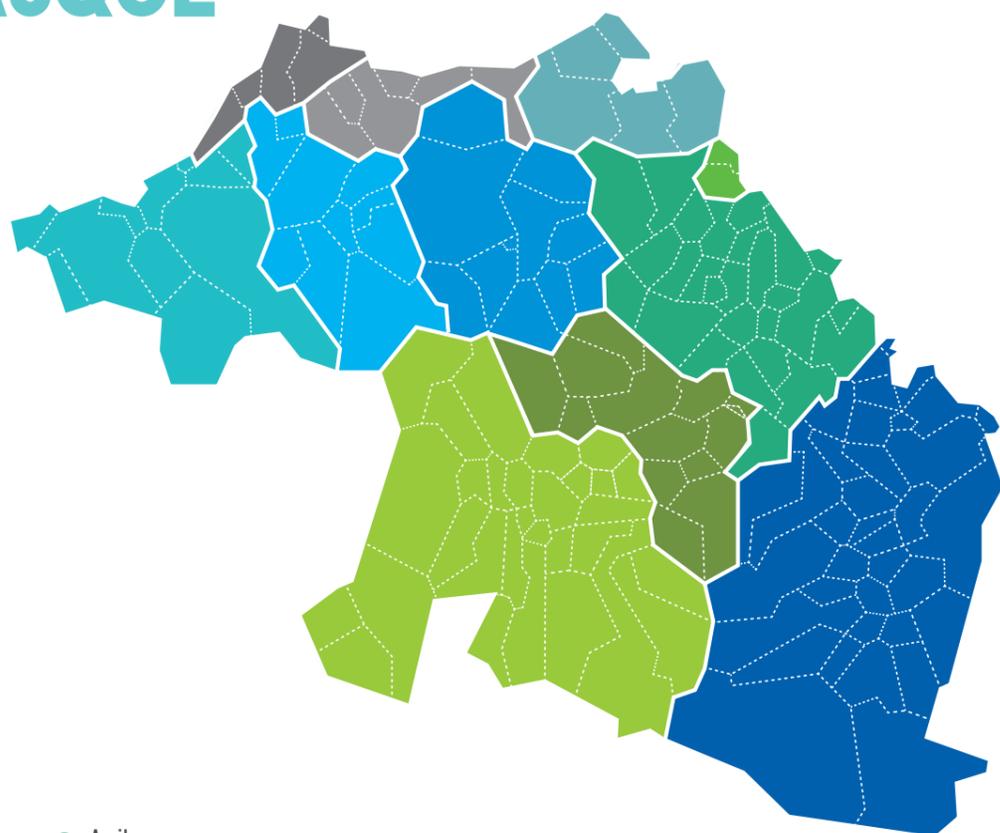


LEXIQUE

- ◇ **Ad'AP** : Agenda d'Accessibilité Programmée
- ◇ **PAVE** : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
- ◇ **Sd'AP** : Schéma directeur - agenda d'Accessibilité Programmée
- ◇ **ERP** : Etablissement recevant du Public
- ◇ **IOP** : Installation ouverte au public
- ◇ **PC** : Permis de construire
- ◇ **AT** : Autorisation de Travaux
- ◇ **ATT** : Attestation accessibilité
- ◇ **Catégorie d'ERP** : Chiffre de 1 à 5 selon la capacité d'accueil du public. Ce classement est lié à la sécurité incendie du bâtiment.
- ◇ **Type d'ERP** : Lettre de l'alphabet par type d'activité exemple : la lettre W désigne « Administration, banques, bureaux ». Ce classement est lié à la sécurité incendie du bâtiment.
- ◇ **LIFI** : acronyme du terme anglais « Light Fidelity »



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE



LEGENDE

- Amikuze
- Côte Basque Adour
- Errobi
- Garazi Baigorri
- Iholdi Oztibarre
- Pays de Bidache
- Pays de Hasparren
- Nive Adour
- Soule Xiberoa
- Sud Pays Basque



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est la plus grande collectivité de France en nombre de communes regroupées.

AMIKUZE :

Aicirits-Camou-Suhast, Amendeuix-Oneix, Amorots-Succos, Arbérats-Sillègue, Arbouet-Sussaute, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Arraute-Charritte, Béguios, Béhasque-Lapiste, Beyrie-sur-Joyeuse, Domezain-Berraute, Etcharry, Gabat, Garris, Ilharre, Labets-Biscay, Larribar-Sorhapuru, Lohitzun-Oyhercq, Luxe-Sumberraute, Masparraute, Méharin, Orègue, Orsanco, Osserain-Rivareyte, Pagolle, Saint-Palais, Uhart-Mixe.

CÔTE BASQUE – ADOUR :

Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau.

ERROBI :

Arcangues, Bassussarry, Cambo-les-Bains, Espelette, Halsou, Itxassou, Jatxou, Larressore, Louhossoa, Souraïde, Ustaritz.

GARAZI-BAÏGORRI :

Ahaxe-Alciette-Bascassan, Aincille, Ainhice-Mongelos, Aldudes, Anhaux, Arnéguy, Ascarat, Banca, Béhorléguy, Bidarray, Bussunarits-Sarrasquette, Bustince-Iriberry, Caro, Estérençuby, Gamarthe, Irouléguy, Ispoure, Jaxu, Lacarre, Lasse, Lecumberry, Mendive, Ossès, Saint Étienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Martin-d'Arrossa, Saint-Michel, Uhart-Cize, Urepel.

IHOLDI-OZTIBARRE :

Armendarits, Arhansus, Bunus, Hosta, Ibarrolle, Iholdy, Irissarry, Juxue, Lantabat, Larceveau-Arros-Cibits, Ostabat-Asme, Saint-Just-Ibarre, Suhescun.

NIVE-ADOUR :

Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube, Urcuit, Urt, Villefranque.

PAYS DE BIDACHE :

Arancou, Bardos, Bergouey-Viellenave, Bidache, Came, Guiche, Sames.

PAYS DE HASPARREN :

Ayherre, Bonloc, Briscous, Hasparren, Hélette, Isturits, La Bastide-Clairence, Macaye, Mendionde, Saint-Esteben, Saint-Martin-d'Arberoue.

SOULE-XIBEROA :

Ainharp, Alçay-Alçabéhéty-Sunharette, Alos-Sibas-Abense, Arrast-Larrebieu, Aussurucq, Barcus, Berrogain-Laruns, Camou-Cihigue, Charritte-de-Bas, Chéraute, Espès-Undurein, Etchebar, Garindein, Gotein-Libarrenx, Haux, Idaux-Mendy, Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut, Laguinge-Restoue, Larrau, L'Hôpital-Saint-Blaise, Lichans-Sunhar, Lichos, Licq-Athérey, Mauléon-Licharre, Menditte, Moncayolle-Larroy-Mendibieu, Montory, Musculdy, Ordiarp, Ossas-Suhare, Roquiague, Sainte-Engrâce, Sauguis-Saint-Étienne, Tardets-Sorholus, Trois-Villes, Viodos-Abense-de-Bas.

SUD PAYS BASQUE :

Ahetze, Ainhua, Arbonne, Ascaïn, Bariatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Jean-de-Luz, Sare, Urrugne.

CHIFFRES CLES

158

c'est le nombre de communes qui composent la Communauté d'Agglomération du Pays Basque

14

c'est le nombre de communes de plus de 5 000 habitants.

41

c'est le nombre de communes de plus de 1 000 habitants.



LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RÔLE DE LA COMMISSION

La Commission :

- > Organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- > Tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées ;
- > Etablit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet ;
- > Fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

- > La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité s'est dotée d'un groupe de travail composé de 5 élus et 9 membres d'associations, tous issus de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.
- > La Commission fixe les objectifs du groupe de travail qui rend compte de ses travaux en Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.
- > La Commission et le groupe de travail sont présidés par Daniel OLÇOMENDY, Conseiller communautaire - délégué Tourisme Nature et Patrimoine. La mission accessibilité en assure l'animation et le suivi administratif.



TRAVAUX 2018

La Commission s'est réunie en :

- > Janvier 2018 : approbation du rapport 2017
- > Avril 2018 : validation du module formation « bien accueillir une personne handicapée »
- > Juin 2018 : point sur l'avancée des objectifs 2018
- > Septembre 2018 : présentation des maquettes du nouveau site internet de la Communauté Pays Basque
- > Décembre 2018 : point mobilité et préparation du rapport 2018

Le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises en 2018.

- > 3 réunions ont été consacrées à la mise en place du contenu du module de formation « comment bien accueillir une personne handicapée » et 4 à la formation du personnel d'accueil.

CHIFFRES CLES

13 c'est le nombre d'élus titulaires qui siègent à la Commission

11 c'est le nombre de représentants d'associations qui siègent à la Commission



LE SAVIEZ-VOUS

La création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire dans les territoires de plus de 5 000 habitants ayant la compétence transport et aménagement du territoire.

C'est le Président de la Communauté Pays Basque qui désigne les membres de la Commission



MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ



DANIEL OLÇOMENDY
Président CIA et groupe de travail



CLAIRE SARTHOU
Chargée de mission
accessibilité CAPB



GILBERT DUBLANC
Elu titulaire
Amikuze



GABRIEL BELLEAU
Elu suppléant
Amikuze



COLETTE MOUESCA
Elue titulaire
Côte Basque Adour



MARIE-ANGE THEBAUD
Elue suppléante
Côte Basque Adour



JEAN-MICHEL SERRANO
Elu titulaire
Errobi
Membre du groupe de travail



HENRI SAINT-JEAN
Elu suppléant
Errobi



BENAT ARRABIT
Elu titulaire
Garazi-Baigorri



PIERRE EYHERABIDE
Elu suppléant
Garazi-Baigorri



JEAN-MICHEL OLHATS
Elu titulaire
Iholdi-Oztibarre



RENÉ ETCHEMENDY
Elu suppléant
Iholdi-Oztibarre



ROLAND DAMESTOY
Elu titulaire
Nive Adour



ROBERT HOURCADE
Elu titulaire
Syndicat des Mobilités
Pays Basque Adour
Membre du groupe de travail



YVES PONS
Elu titulaire
Pays de Bidache
Membre du groupe de travail



CHRISTIAN PAILLAUGUE
Elu suppléant
Nive Adour



CHRISTIAN GONZALES
Elu suppléant
Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour



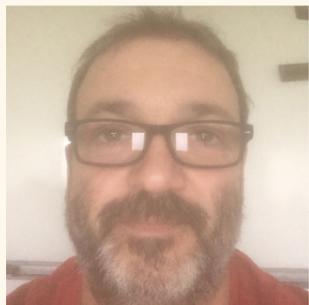
LUCIEN COHERE
Elu suppléant
Pays de Bidache



FRANÇOIS DAGORRET
Elu titulaire
Pays de Hasparren



MICHEL IBARRA
Elu titulaire
Soule-Xiberoa



JEAN-PIERRE LAGOURGUE
Elu suppléant
Pays de Hasparren
Membre du groupe de travail



DOMINIQUE BOSQ
Elu suppléant
Soule-Xiberoa



MARTINE ANSAULT-LECUONA
Elue titulaire
Sud Pays Basque
Membre du groupe de travail



GEORGIA GALLAIS
APF France handicap
Handicap moteur



SANDRINE ESCARTIN
Elue suppléante
Sud Pays Basque



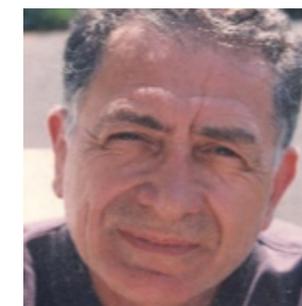
PAULETTE MONGABURRU
APF France handicap
Handicap moteur
Membre du groupe de travail



HENRI LAVALLEE
Association Française contre
les Myopathies Handicap moteur



FRANÇOIS HERVE
Association Fraternelle des Aveugles
Handicap visuel
Membre du groupe de travail



JEAN BERCHERIE
Association pour Adultes et
Jeunes Handicapés Handicap cognitif
Membre du groupe de travail



PASCAL ANDIAZABAL
Association Valentin Haüy
Handicap visuel
Membre du groupe de travail



INAKI ÇALDUMBIDE
Espace de Vie pour
Adultes Handicapés Handicap cognitif
Membre du groupe de travail



MAYIE LEPAROUX
Génération Mouvement 64
3ème âge



BRIGITTE BERCKMANS-ESPI
Handiplage
Handicap moteur
Membre du groupe de travail



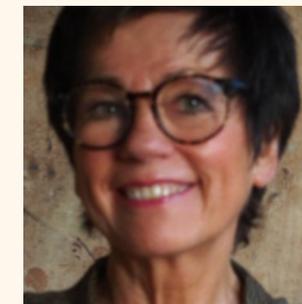
NICOLAS BACHOFFER
Handisport
Tous types de handicap



STÉPHANE MAILLART
Signes Libres
Handicap auditif
Membre du groupe de travail



RAMON ESPI
Handiplage
Handicap moteur
Membre du groupe de travail



DOMINIQUE MAGNARD
Signes Libres
Handicap auditif
Membre du groupe de travail





RETOUR SUR LES OBJECTIFS 2018 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ



◆ **Objectif 1 :**
communiquer sur l'existence de la
Commission Intercommunale pour
l'Accessibilité et sur le groupe de travail

VIDÉO

> Une vidéo sur la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a été produite.

Elle est consultable sur la chaîne YouTube de l'Agglomération
<https://youtu.be/5FN7ptag3j0>

> Elle est sous-titrée et interprétée en Langue des Signes Française

BASKINFO

> C'est le magazine de la Communauté Pays Basque qui est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

> Deux articles mettant en avant l'accessibilité ont été réalisés dans les numéros de juin et décembre 2018.



COURRIERS

> En février 2018 un courrier a été envoyé à tous les Maires du territoire les informant de la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et de son groupe de travail.

> En avril 2018 un courrier a été adressé à toutes les Maires des communes de plus de 5000 habitants pour la mise en place du réseau Commissions communales et Intercommunale pour l'accessibilité.

CHIFFRES CLES

170 000

C'est le nombre d'exemplaires du BASKINFO.



LE SAVIEZ-VOUS

Toutes les productions vidéo de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité font l'objet d'une interprétation en Langue des Signes Française.

Interprète en Langue des Signes Française est un métier nécessitant un diplôme universitaire. Il est régi par un code de déontologie.



◇ Objectif 2 :

Mettre en place le réseau regroupant la Commission Intercommunale et les Commissions Communales pour l'Accessibilité

RÔLE DU RÉSEAU

Le réseau a pour but de :

- > Développer sur le territoire une vision partagée de l'accessibilité ;
- > Être source d'échange et de partage sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité ;
- > Faciliter la cohérence des rapports annuels

FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

> Le réseau comprend une instance regroupant les élus et une instance regroupant les techniciens. Les élus du réseau fixent les objectifs du réseau des techniciens. La chargée de mission accessibilité assure l'animation et le suivi administratif du réseau.

TRAVAUX 2018

Le réseau des élus s'est réuni en :

- > Septembre 2018 : mise en place du réseau - approbation fonctionnement.
- > Décembre 2018 : échange sur les rapports annuels - désignation des objectifs 2019 du réseau des techniciens.

CHIFFRES CLES

13

c'est le nombre de Commissions Communales pour l'Accessibilité sur le territoire ;

13

c'est le nombre d'élus qui participent au réseau ;

19

c'est le nombre de techniciens (bâtiment et voirie) du réseau.



LE SAVIEZ-VOUS

La création et le fonctionnement des Commissions Communales et Intercommunales pour l'Accessibilité sont régis par l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article précise :
« lorsqu'elles coexistent, les Commissions communales et Intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. »



MEMBRES DU RÉSEAU CCA/CIA

JOËLLE TURCAT

Elue
Mairie ANGLET

FRANCK ETAVE

Technicien voirie
Mairie ANGLET

PIERRE BRUNEAUX

Technicien bâtiment
Mairie ANGLET

JÉRÔME AGUERRE

Elu
Mairie BAYONNE

GILLES DELHAIE

Technicien voirie
Mairie BAYONNE

PHILIPPE DUMONT

Technicien bâtiment
Mairie BAYONNE

BRIGITTE PRADIER

Elue
Mairie BIARRITZ

FRANCK DRUESNES

Technicien
Mairie BIARRITZ

FLORENCE POEYUSAN

Elue
Mairie BIDART

STÉPHANE PODEUR

Technicien
Mairie BIDART

ELISE SEMETEYS

Technicienne
Mairie BIDART

LOUIS DARRIBEROUGE

Elu
Mairie BOUCAU

BENAT ERRECA

Directeur Services Techniques
Mairie BOUCAU

PHILIPPE DUMONT

Technicien bâtiment
Mairie BAYONNE

HENRI SAINT-JEAN

Elu
Mairie CAMBO-LES-BAINS

GILLES MEDEVIELLE

Directeur Services Techniques
Mairie CAMBO-LES-BAINS

HENRI ANIDO

Elu
Mairie CIBOURE

ANDRÉ SARDIGNE

Directeur services voirie
Mairie CIBOURE

JEAN-BRUNO BOYE

Directeur service bâtiments
Mairie CIBOURE

MARTINE ANSAULT-LECUONA

Elue
Mairie HENDAYE

CHRISTOPHE CALVO

Technicien voirie
Mairie HENDAYE

YVES DARRIEUMERLOU

Technicien bâtiment
Mairie HENDAYE

STÉPHANE ALVAREZ

Elu
Mairie SAINT-JEAN-DE-LUZ

JEAN-MARC DELPECH

Technicien voirie
Mairie SAINT-JEAN-DE-LUZ

STÉPHANE LERCHUNDI

Technicien bâtiment
Mairie SAINT-JEAN-DE-LUZ

XAVIER BOHN

Elu
Mairie SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

PATRICK ELIZALDE

Directeur services techniques
Mairie SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

MARTIN TELLECHEA

Elu
Mairie URRUGNE

PATRICK LATRON

Technicien voirie
Mairie URRUGNE

FRANÇOIS SUSPERREGUI

Technicien bâtiment
Mairie URRUGNE

JEAN-MICHEL SERRANO

Elu
MAIRIE USTARITZ

MAXIME DIRIBARNE

Directeur services techniques
MAIRIE USTARITZ

JEAN-YVES INCHAUSTI

Technicien administratif
MAIRIE USTARITZ

DANIEL OLÇOMENDY

Elu - Président CIA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PAYS-BASQUE

CLAIRE SARTHOU

Chargée de mission accessibilité
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PAYS BASQUE



◇ Objectif 3 :

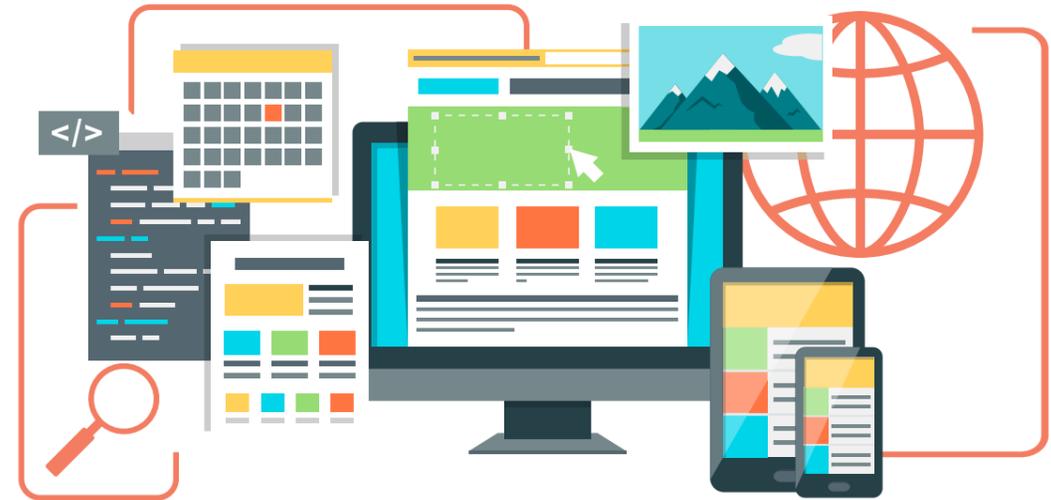
Accompagner la mise en œuvre du nouveau site internet de la Communauté Pays Basque

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE

- > Pour mieux répondre aux attentes de ses administrés, la Communauté Pays Basque a décidé de créer un nouveau site internet.
- > Elle s'est fixé pour objectif de rendre son site accessible à tous les handicaps (visuel, auditif, cognitif, moteur). C'est pourquoi elle a souhaité que son nouveau site internet respecte le niveau AA du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations.

TRAVAUX 2018

- > Une réunion extraordinaire de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a été organisée le 26 septembre 2018.
- > Le service communication de la Communauté Pays Basque a fait une présentation des grandes étapes et des points clefs du projet.
- > Cette réunion a été également l'occasion, pour les membres de la Commission, de bénéficier de l'expertise de la société Access First, partenaire de la Communauté Pays Basque dans le projet. Un point complet sur la réglementation et les usages en matière de web accessibilité a été fait.
- > En 2019 les associations seront sollicitées pour tester la version « beta » du site.



RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

- > Pour répondre aux attentes de la réglementation, la Communauté Pays Basque a désigné la chargée de mission accessibilité comme référente accessibilité numérique.
- > Pour tenir ce rôle, elle a suivi en octobre 2018 une formation de 3 jours à Paris délivrée par la société Access42, spécialiste des questions web accessibilité.

CHIFFRES CLES

2009

c'est l'année de parution du décret créant un référentiel d'accessibilité des services de communication.

3

c'est le nombre de niveaux qui existe dans le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). A est le niveau le plus faible, AAA est le niveau le plus fort. L'Etat recommande d'atteindre le niveau AA.



LE SAVIEZ-VOUS

Le site internet de la Communauté Pays Basque sera audité par un expert indépendant qui délivrera une déclaration de conformité au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations.

Cette déclaration sera publiée sur le site internet de la Communauté Pays Basque.



◇ Objectif 4 :

Recenser les Agendas d'Accessibilité Programmée et les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics existants sur l'ensemble du territoire de la Communauté Pays Basque

CONTEXTE

> Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

> Dans ce cadre la Commission a souhaité connaître le nombre d'Agendas d'Accessibilité Programmée et de Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics existants sur son territoire.

MOYENS ET MÉTHODOLOGIE MOBILISÉS

> C'est la mission accessibilité qui pilote le recensement. Elle est assistée du service du système d'information géographique de la Communauté Pays Basque.

> Le recensement concerne l'ensemble des communes du territoire y compris les communes de plus de 5000 habitants.



TRAVAUX 2018

> Le recensement a été lancé. Chaque commune est contactée. L'information suivante est vérifiée :

- Avez-vous déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée ?
- Avez-vous réalisé un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) ? (ne concerne que les communes de plus de 1000 habitants).

> 138 communes ont été auditées en 2018. Il reste 23 communes à recenser.

CHIFFRES CLES

99

c'est le nombre de communes ayant déposé une demande d'Agendas d'Accessibilité Programmée sur le territoire.

10

c'est le nombre de communes qui sont en train d'établir leur document « Agendas d'Accessibilité Programmée ».

11

c'est le nombre de communes ayant établi leur document « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics ».

3

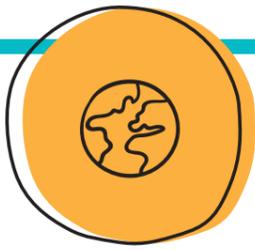
c'est le nombre de communes qui sont en train d'établir leur document « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics ».



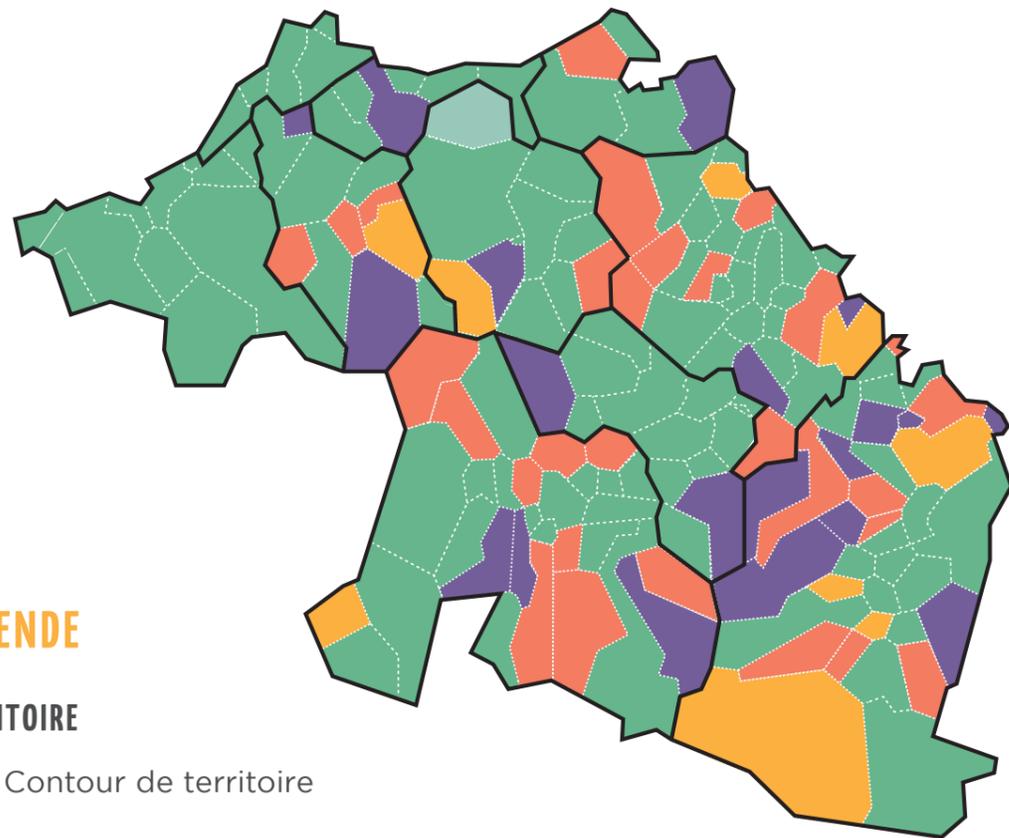
LE SAVIEZ-VOUS

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est un document qui concerne l'accessibilité du bâtiment.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) est un document qui concerne l'accessibilité de la voirie.



» ETAT D'AVANCEMENT DU RECENSEMENT DES AD'AP



LÉGENDE

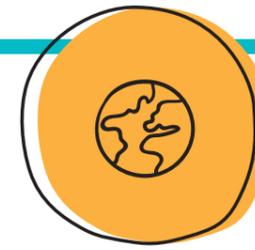
TERRITOIRE

□ Contour de territoire

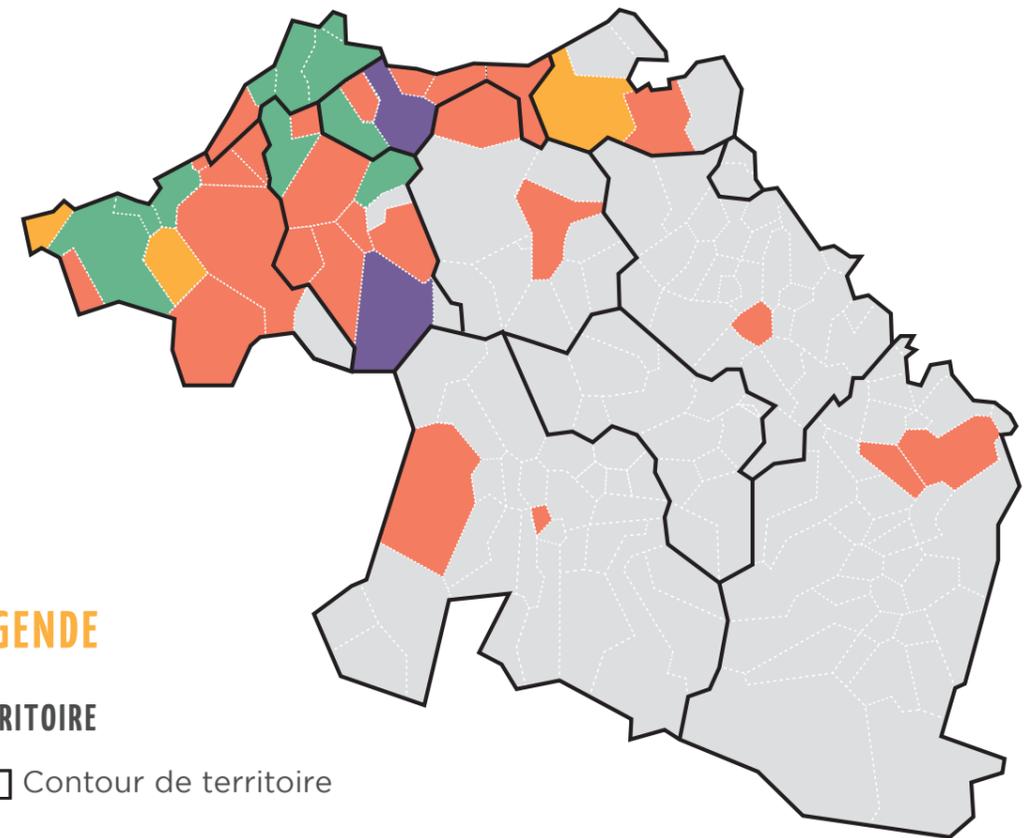
ETAT D'AVANCEMENT DES Ad'AP

- Communes ayant déposé un Ad'AP
- Communes étant en cours de rédaction de leur document Ad'AP
- Commune n'ayant pas déposé d'Ad'AP
- Commune n'ayant pas encore fait l'objet du recensement
- Renseignement non transmis

Sources : BD TOPO IGN 2016, Mission Accessibilité CAPB. Réalisation : Service SIG CAPB, février 2019



» ETAT D'AVANCE DU RECENSEMENT DES PAVE



LÉGENDE

TERRITOIRE

□ Contour de territoire

ETAT D'AVANCEMENT DES ADAP

- Communes ayant déposé un PAVE
- Communes étant en cours de rédaction de leur document PAVE
- Commune n'ayant pas déposé de PAVE
- Commune n'ayant pas encore fait l'objet du recensement
- Communes n'ayant pas obligation d'établir un document PAVE

Sources : BD TOPO IGN 2016, Mission Accessibilité CAPB. Réalisation : Service SIG CAPB, février 2019



» FOCUS SUR LE RECENSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT DU PUBLIC SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

> Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission communale et la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité tiennent à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaborés un agenda d'accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

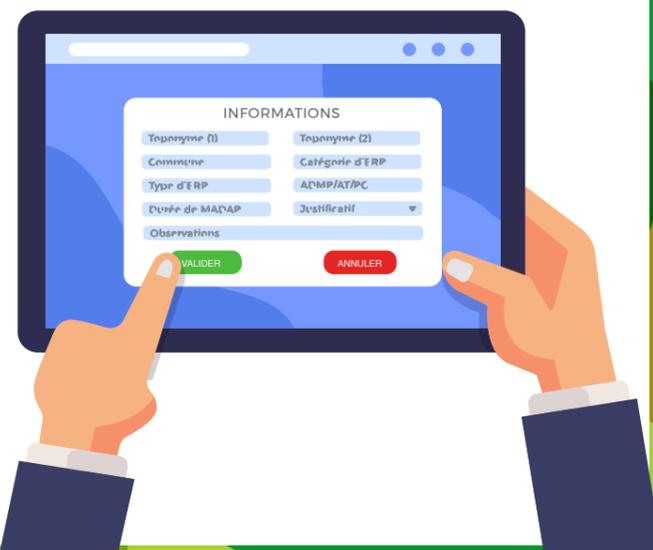
MÉTHODOLOGIE ET MOYENS MOBILISÉS

> C'est la mission accessibilité qui pilote le recensement. Une personne, reconnue travailleur handicapé, a été recrutée en renfort de la mission accessibilité pour aider au recensement des établissements recevant du public.

> Le service du système d'information géographique de la Communauté Pays Basque accompagne la démarche.

> Le recensement est effectué pour le compte de toutes les communes de moins de 5000 habitants du territoire.

> Pour les communes de plus de 5000 habitants, c'est leur Commission communale pour l'accessibilité qui établit la liste des établissements recevant du public situés sur le domaine communal sauf pour les communes du Pôle Sud Pays Basque qui ont délégué ce recensement à la Commission Intercommunale en 2016.



TRAVAUX 2018

> Un recensement de l'ensemble des ERP publics a été lancé. Il est mis en œuvre à l'appui du système d'information géographique (SIG) de la Communauté Pays Basque.

> Une première étape a consisté à intégrer la base de données du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans le SIG de la Communauté Pays Basque. Pour compléter cette base, une fiche type a été créée.

> Une deuxième étape est en cours de réalisation. Elle consiste à vérifier auprès de chaque commune l'information récoltée et à compléter la fiche type.

> A ce jour, 138 communes ont été recensées.

CHIFFRES CLES

951

c'est nombre d'établissements recevant du public recensés par la Commission Intercommunale appartenant aux communes.

112

c'est nombre d'établissements recevant du public recensés par la Commission Intercommunale appartenant à la Communauté Pays Basque

144

c'est le nombre de communes de moins de 5000 habitants sur le territoire qui font l'objet du recensement de la Communauté Pays Basque

5

c'est le nombre de communes du Sud Pays Basque de plus de 5000 habitants pour lesquelles la Communauté Pays Basque recense les établissements publics recevant du public.



LE SAVIEZ-VOUS

Chaque propriétaire, privé ou public, d'un établissement recevant du public a obligation de réaliser un agenda d'accessibilité programmée si son bâtiment n'était pas conforme aux règles d'accessibilité au 1er janvier 2015.

Des entreprises malveillantes profitent de cette obligation pour soustraire de l'argent aux commerçants, professions libérales, etc... Pour rappel : ce sont les services de l'Etat qui sont compétents pour sanctionner un défaut d'accessibilité.

(Contact : DDTM Anglet : 05 59 15 19 63 ou

DDTM Pau :

05 59 80 87 73 (pour les communes de Soule) ou <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee>).

Chaque propriétaire, après réalisation des travaux d'accessibilité, doit envoyer à la Préfecture une attestation prouvant que son bâtiment est accessible. Une copie du document est obligatoirement adressée soit à la commission communale soit à la commission intercommunale pour l'accessibilité.



◆ Objectif 5 :

Accompagner le suivi du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée de l'Agglomération

CONTEXTE

- > La Communauté Pays Basque a délégué la compétence transport au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA).
- > Le territoire couvert par le syndicat comprend l'ensemble du territoire de l'Agglomération Pays Basque + la ville de Tarnos (40).
- > A ce jour, 2 Schémas Directeurs d'Accessibilité Programmée coexistent : un concernant le réseau Chronoplus et un concernant le réseau Hegobus.

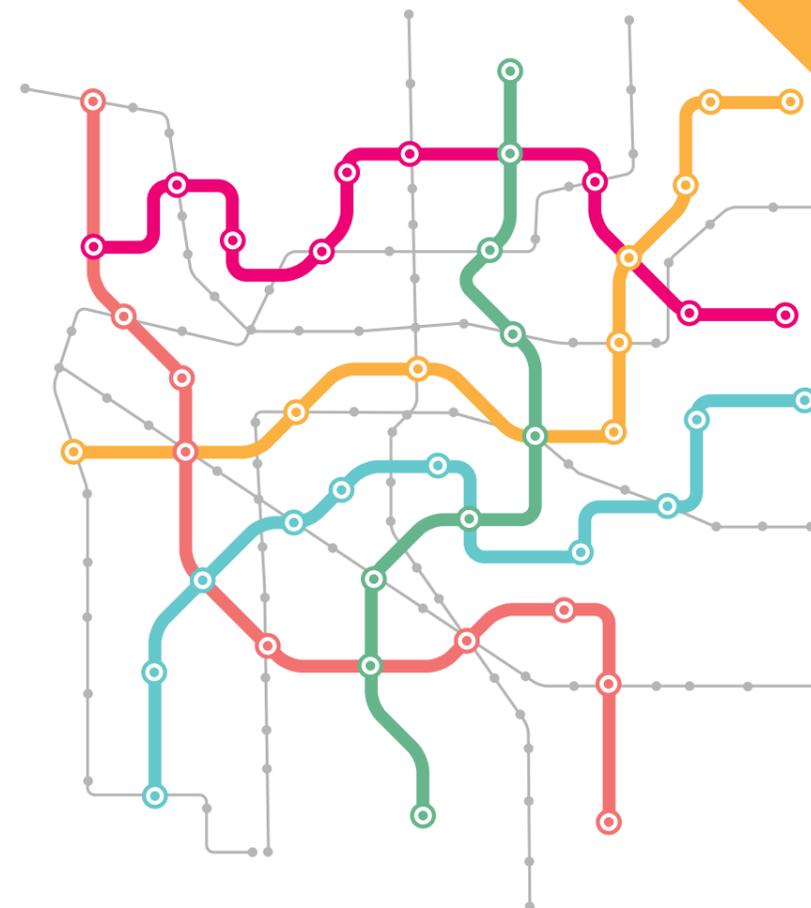
MOYENS ET MÉTHODOLOGIE MOBILISÉS

- > Après échanges avec les services de l'Etat, il a été décidé de réviser les Sd'AP existants en intégrant lignes interurbaines transférées au Syndicat des Mobilités afin de produire un seul schéma directeur d'accessibilité programmée couvrant le nouveau territoire de la Communauté Pays Basque. Le nouveau schéma devra reprendre à minima les objectifs actés dans les deux premiers schémas déposés.
- > C'est le Syndicat des Mobilités qui pilote le dossier en collaboration avec la mission accessibilité de la Communauté Pays Basque et la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

CHIFFRES CLES

24

c'est le nombre de points d'arrêts prioritaires mis aux normes en 2018.



TRAVAUX 2018

Le Syndicat des mobilités est intervenu lors de la réunion de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de décembre 2018.

Une présentation complète du syndicat a été faite détaillant :

- > Son système d'organisation
- > Son territoire
- > Les lignes exploitées
- > Les grands projets (Tram'bus, Plan de Déplacement Urbain, Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée, etc...).

Concernant plus particulièrement le Sd'AP, le Syndicat des Mobilités a informé la Commission de son intention de faire appel à un cabinet d'études pour réaliser la fusion des 2 Sd'AP existants et produire le nouveau Sd'AP.

Il a sollicité le soutien de la Commission dans cette démarche. C'est le groupe de travail de la Commission qui suivra le dossier.



LE SAVIEZ-VOUS

Le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée est un document qui concerne l'accessibilité des transports.

Une fois révisé, le document final sera soumis au vote du conseil communautaire et envoyé à la Préfecture pour approbation.





◇ Objectif 6 :

Mettre en place le module de formation pour le personnel d'accueil

CONTEXTE

> La réglementation accessibilité prévoit la mise en place d'un registre accessibilité dans tous les établissements recevant du public. Ce registre contient notamment pour les bâtiments de 1ère à 4ème catégorie une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.

> Pour aider la Communauté Pays Basque et ses communes membres à répondre à cette obligation, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité a confié à son groupe de travail la réalisation d'un module de formation.

MOYENS ET MÉTHODOLOGIE MOBILISÉS

> C'est le groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui pilote la mise en place du module de formation.

> C'est également le groupe de travail qui réalise les formations.

> Les membres du groupe de travail (élus et associations) interviennent bénévolement. La Communauté Pays Basque prend à sa charge l'organisation et les frais inhérents à la réalisation des formations.

CHIFFRES CLES

120

c'est le nombre de personnes qui se sont préinscrites à la formation

80

c'est le nombre de personnes formées en 2018



TRAVAUX 2018

> Pour établir le contenu de la formation, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises en début d'année 2018 (janvier-février-mars).

Les travaux engagés ont permis d'établir l'organisation suivante :

- Chaque famille de handicap (auditif, cognitif, visuel, moteur) fait l'objet d'un atelier.
- Chaque atelier est animé par une ou deux associations représentant le type de handicap concerné par l'atelier.
- Pour chaque atelier un contenu type a été établi. L'objectif principal est la mise en situation de chaque participant.

> Outre le contenu des ateliers, les membres du groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ont également travaillé sur la réalisation de fiches pratiques. 1 fiche type par handicap (auditif, cognitif, visuel, moteur) a été établie. Elle reprend les points essentiels du comportement à avoir avec une personne en situation de handicap. Ces fiches sont destinées à être remises à l'issue de la formation à chaque participant.

> Enfin le groupe de travail a établi un questionnaire pour lui permettre d'évaluer la formation et mettre en place si nécessaire les actions correctives.

> Le 20 avril 2018, le groupe de travail a présenté à l'ensemble des membres titulaires et suppléants de la Commission le résultat de ses travaux. Tous les membres présents ont « testé » chaque atelier de 14 h 00 à 17 h 00. A l'issue de ce test, les membres de la Commission ont approuvé le contenu de la formation.

> Les formations ont débuté en septembre 2018 à raison d'une formation par mois. Les retours sont très positifs et n'ont pas donné lieu à des modifications.



LE SAVIEZ-VOUS

Les formations sont gratuites et ouvertes à toutes les communes membres de la Communauté Pays Basque. Elles se déroulent dans les locaux de la Communauté Pays Basque :

- Maison de services au public à Mauléon,
- Siège du pôle Soule-Xiberoa à St Jean Le Vieux,
- Siège du pôle Sud Pays Basque à Urrugne.

Et dans les locaux de la « Maison pour tous », mis gracieusement à la disposition de la Communauté Pays Basque, par la commune d'Anglet.



OBJECTIFS 2019

CONTEXTE

> Lors de la séance de décembre 2018, les membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ont décidé des objectifs 2019 portés par la Commission



OBJECTIFS 2019 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

- > Accompagner le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour notamment pour :
 - La mise en œuvre du Tram'bus
 - La réalisation du Plan de Déplacement Urbain
 - La révision du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée
- > Poursuivre le recensement des établissements recevant du public, existants dans les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
- > Poursuivre la formation du personnel d'accueil. Mettre en place un module « piscine ».

CONTEXTE

> Lors de la réunion de décembre 2018, les Elus du réseau CCA/CIA ont décidé des objectifs 2019

OBJECTIFS 2019 DU RÉSEAU CCA/CIA

- > Le réseau CCA/CIA des techniciens voirie travaillera sur :
 - La mise en place d'un référentiel aménagement quai « bus » (en collaboration avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour).
 - La détectabilité des passages piétons
 - L'aménagement des cimetières
- > Le réseau CCA/CIA des techniciens bâtiment travaillera sur :
 - La mise en place d'un référentiel commun de produits spécifiques accessibilité.



L'ACCESSIBILITÉ SUR LE TERRITOIRE C'EST AUSSI :

>> Le suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée de la Communauté Pays Basque

CONTEXTE

> Conformément au décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014, tout propriétaire d'un établissement recevant du public et d'installations ouvertes au public a obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée dès lors que son établissement n'est pas conforme aux règles d'accessibilité à la date du 1er janvier 2015.

MOYENS ET MÉTHODOLOGIE MOBILISÉS

> C'est la mission accessibilité qui pilote le suivi des agendas d'accessibilité programmée.

> C'est la direction du patrimoine bâti et des moyens généraux qui est en charge de la réalisation et du suivi des travaux.

CHIFFRES CLES

156 340

c'est le montant en euros des travaux prévus pour la mise en accessibilité des bâtiments du Pôle Errobi.

6

c'est le nombre d'années accordées par l'Etat pour réaliser les travaux



LE SAVIEZ-VOUS

Chaque Agenda d'Accessibilité Programmée fait obligatoirement l'objet d'un rapport de suivi adressé au Préfet.

SUIVI 2018

> 6 agendas d'accessibilité programmées ont été déposés antérieurement à la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Amikuze - Côte Basque Adour - Garazi-Baigorri - Pays de Hasparren - Soule-Xiberoa - Sud Pays Basque).

> Un rapport de suivi pour chaque agenda d'accessibilité programmée a été établi et envoyé à la Préfecture.

> Un nouvel agenda d'accessibilité programmée concernant les 13 bâtiments situés sur le territoire du pôle Errobi a été réalisé et déposé en août 2018. Le document a été validé par les services de l'Etat le 23 novembre 2018. Les travaux se dérouleront de 2019 à 2024.

TRAVAUX 2018

> Ad'AP pôle Amikuze :

- Les travaux de la crèche sont terminés.
- Les demandes d'autorisation de travaux concernant : le stade de football, la maison des services au public, la médiathèque et le stade de rugby de St Palais ont été déposées et validées par les services de l'Etat.
- La consultation des entreprises a été lancée. Les travaux seront réalisés en 2019.

> Ad'AP pôle Côte Basque Adour :

- Les travaux au 47 allées Marines, CTE bâtiment A, Pavillon Montaury, Capitainerie du port de Plaisance, Pavillon Technopole Izarbel sont terminés.
- Les travaux de l'Auditorium de la Cité des Arts à Bayonne ont été réalisés par anticipation.
- Les travaux de l'Hôtel d'Agglomération et son annexe, Cité des Arts Bayonne, CCR Biarritz sont en cours.

> Ad'AP pôle Pays de Hasparren :

- Base de loisirs du Baigura : les travaux d'accès extérieurs et la signalétique ont été traités.

> Ad'AP pôle Soule-Xiberoa :

- Les travaux du Centre Multiservice de Mauléon, Pôle petite enfance de Mauléon, Siège du pôle, Maison de Santé de Barcus, Pépinière de Libarrenx, Centre multiservice de Tardets, Pôle petite enfance d'Alos sont en cours.



>> La technologie LIFI au service de tous

CONTEXTE

> L'Agglomération mène une politique volontariste en faveur du développement économique, de l'innovation et de la recherche. Elle intègre cette politique d'innovation dans toutes ses initiatives avec l'objectif de générer de la qualité de service au bénéfice de tous. Volonté qui se traduit pleinement au travers de la notion de conception universelle, déclinée notamment au travers du champ de l'accessibilité.

> Le LIFI (Light Fidelity) est une technologie en plein développement, permettant d'envoyer et d'échanger de l'information entre un émetteur et un récepteur par signal lumineux. Parce qu'elle s'appuie avant tout sur la technologie LED (une lumière économique et durable, tendant à devenir le standard d'éclairage à venir des villes) la technologie LIFI peut constituer à très court terme une « brique » incontournable dans la construction de la ville connectée.

> Les réseaux d'éclairage garantissent une couverture géographique optimale, en intérieur comme en extérieur, proposant pour le LIFI une interface au plus près de l'utilisateur final (et de ses besoins) ou de l'ensemble des objets urbains connectés ou promis à l'être demain.

> Encore émergente, la technologie LIFI laisse entrevoir de nombreuses opportunités, en particulier vis-à-vis de l'accessibilité : capable de diffuser tous les formats de supports médias (vidéo, audio, écrits...), elle permet de n'exclure aucun destinataire, quel que soit son niveau d'aptitude ou de déficience. Il devient alors possible de proposer des services adaptés, personnalisables, dans l'esprit d'une démarche de conception universelle.



LE SAVIEZ-VOUS

La technologie LIFI ne rajoute pas de dangerosité supplémentaire. C'est pourquoi de plus en plus de sites sensibles tels que les crèches, hôpitaux, écoles, s'équipent en LIFI plutôt qu'en WIFI.

MOYENS ET MÉTHODOLOGIE MOBILISÉS

> C'est la mission accessibilité qui pilote le dossier en collaboration avec la Direction du patrimoine bâti et des moyens généraux et le service Système d'information et aménagement numérique de la Communauté Pays Basque.

> Le conseil permanent a approuvé par décision du 18 juin 2018, la signature d'une convention de recherche et développement avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

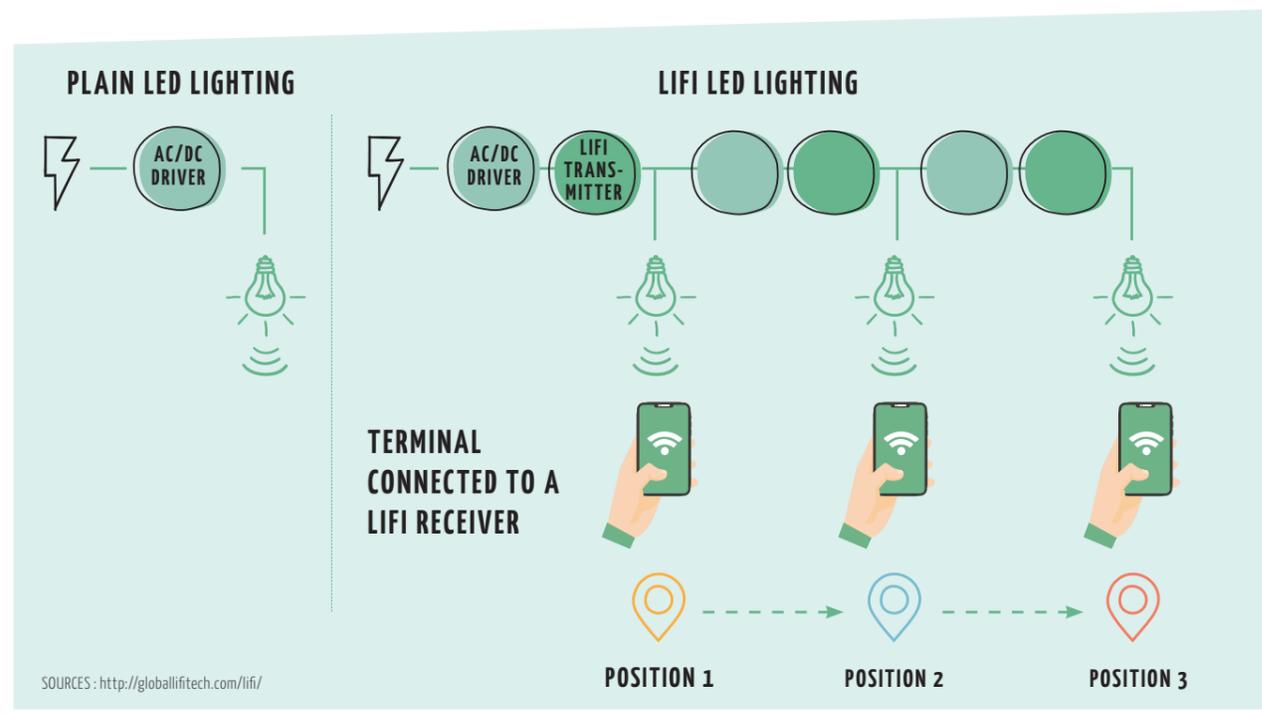
> Cette convention engage les deux parties pour une durée de 3 ans.

La convention fait l'objet d'un programme annuel d'intervention établi conjointement entre les parties en fonction des projets de La Communauté Pays Basque

LE PROJET

> La Communauté Pays Basque souhaite expérimenter et tester le LIFI au travers d'applications en prise directe avec des besoins issus du terrain. Elle envisage pour cela de s'appuyer sur des projets existants ou en développement afin de se doter de sites pilotes, qui pourraient constituer autant de « laboratoires du LIFI ».

> L'objectif affirmé de ces expérimentations est d'envisager la répliquabilité et/ou l'adaptabilité à d'autres sites/projets, des applications et offres de services à l'utilisateur développées dans le cadre de ces expérimentations, en particulier pour compléter et enrichir le travail mené par l'Agglomération sur son territoire.

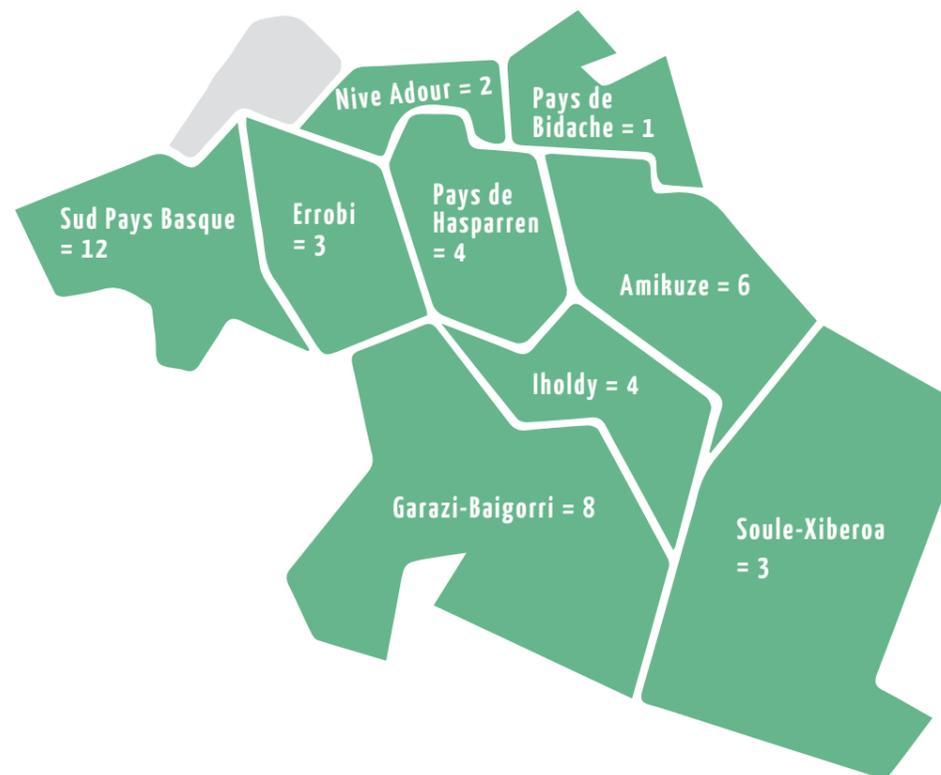




>> L'assistance à Maîtrise d'ouvrage

CONTEXTE

- > En 2017 la Communauté Pays Basque a créé un poste permanent de chargée de mission accessibilité.
- > L'un des rôles de la mission est d'assister les services de la Communauté Pays Basque et ses communes membres dans l'application de la réglementation accessibilité.



>> Communes ayant fait appel à la mission accessibilité

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS MOBILISÉS

- > La mission accessibilité intervient à la demande des services de la Communauté Pays Basque ou des communes.
- > Elle couvre l'ensemble du territoire du pays basque.

TRAVAUX 2018

- > Les services de l'Agglomération ont fait appel principalement à la mission accessibilité dans le cadre des dépôts d'autorisation de travaux, pour avis sur des plans, pour avis sur les mises en œuvre.
- > Les communes membres ont sollicité principalement l'aide de la mission accessibilité sur la méthodologie de dépôt des agendas d'accessibilité programmée, sur la nature des travaux dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée, sur le dépôt des autorisations de travaux.
- > En 2018, les communes qui ont fait appel à la mission accessibilité et qui ont bénéficié au minimum d'une réponse mail sont :
 - Amikuze : Aicirits-Camou-Suhast / Amorots-Succos / Behasque-Lapiste / Ilharre / Orsanco / Saint Palais
 - Errobi : Itxassou / Jatxou / Ustaritz
 - Garazi-Baigorri : Ahaxe-Alciette-Bascassan / Anhaux / Bidarray / Caro / Garmarthe / Irouleguy / Saint-Jean-le-Vieux / Saint-Jean-Pied-de-Port
 - Iholdy : Arhansus / Bunus / Iholdy / Juxue
 - Nive Adour : Villefranque / Lahonce
 - Pays de Bidache : Came
 - Pays de Hasparren : Helette / la Bastide-Clairence / Macaye / Mendionde
 - Soule-Xiberoa : Alos-Sibas-Abense / Mauleon / Ordiarp
- > Depuis 2015, les 12 communes du Pôle Sud Pays Basque bénéficient de l'assistance de la mission accessibilité.

CHIFFRES CLES

43

c'est le nombre de communes qui ont bénéficié de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la mission accessibilité en 2018.



LE SAVIEZ-VOUS

Le service d'assistance à Maîtrise d'ouvrage porté par la mission accessibilité est réservé uniquement aux services de la Communauté Pays Basque et à ses communes membres.



>>La formation

CONTEXTE

- > En 2017 la Communauté Pays Basque a créé un poste permanent de chargée de mission accessibilité.
- > L'un des rôles de la mission est d'assister les services de l'Agglomération et ses communes membres dans l'application de la réglementation accessibilité.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS MOBILISÉS

- > La mission accessibilité a mis en place 4 modules de formation destinés aux secrétaires de mairie :
 - Responsabilité du Maire en matière d'accessibilité
 - Information sur le formalisme à respecter en matière d'accessibilité
 - Comment remplir une demande d'autorisation de travaux
 - Agenda d'accessibilité programmée et registre d'accessibilité
- > Les réunions sont proposées et organisées en pôle.



TRAVAUX 2018

- > Les formations qui avaient débuté en 2017, se sont poursuivies en 2018.
- > Les secrétaires, qui l'ont souhaité, des pôles Amikuze, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Pays de Bidache, Pays de Hasparren ont suivi les 4 modules de formation.
- > Au cours des réunions, les questions sont libres et donnent lieu à de nombreux échanges qui bénéficient à tous.
- > Les formations se poursuivront en 2019 pour les pôles n'ayant pas encore été sollicités (Côte Basque-Adour - Errobi - Nive Adour).

CHIFFRES CLES

122

c'est le nombre de communes qui ont été sollicités pour participer à ces formations.



LE SAVIEZ-VOUS

A l'issue de chaque module de formation, le support de formation, les documents types, les compléments d'information sont transmis à toutes les communes du pôle.



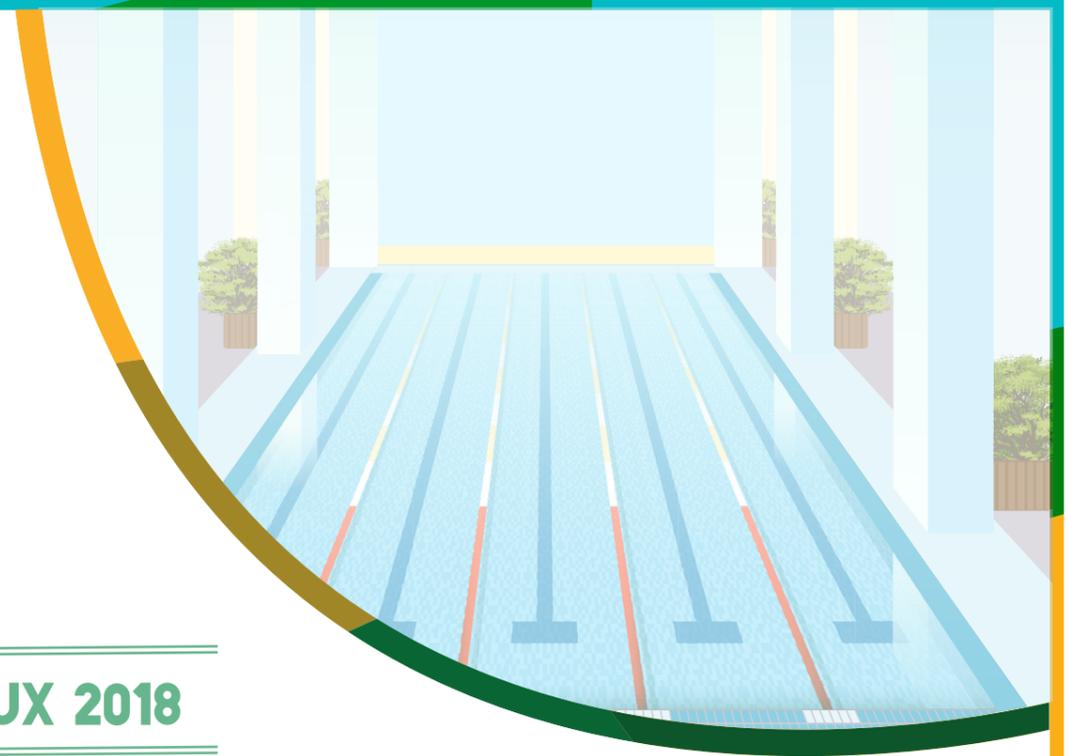
>> Le label Tourisme et Handicap

CONTEXTE

- > La marque d'Etat « Tourisme et Handicap » communément qualifiée de label Tourisme et Handicap a pour objectif de développer une offre touristique adaptée, réellement ouverte à tous en donnant le choix à la personne en situation de handicap (handicap auditif, mental, moteur ou visuel) de partir en autonomie, seul ou en famille. (Extrait du cahier des charges caractéristiques générales ERP-29082016).
- > Dès lors, le service « Equipement sportif et de services » sous la Direction générale « Politique linguistique, services à la population », a jugé intéressant que les équipements piscine de la Communauté Pays Basque, qui s'y prêtaient, puissent solliciter l'obtention du label.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS MOBILISÉS

- > La mission accessibilité intervient à la demande du service Equipements sportif et de services. Elle assiste la Direction du patrimoine bâti et des moyens généraux dans la réalisation des travaux nécessaires à l'obtention du label.



TRAVAUX 2018

- > En 2018 le service Equipements sportif et de services a souhaité que la Piscine de St Jean Pied-de-Port sollicite l'obtention du label. Des travaux mineurs ont été menés sur l'équipement de la cabine vestiaire destinée aux personnes handicapées pour répondre à l'évolution du cahier des charges du label.
- > Le site a fait l'objet au mois de septembre d'un diagnostic par Monsieur MOUMIET (évaluateur Tourisme et handicap de l'Agence Territoriale). Le label a été accordé en Commission territoriale pour les 4 types de handicaps (auditif, cognitif, visuel, moteur) en fin d'année 2018.
- > Également en septembre 2018, la piscine de Mauléon a fait l'objet d'une visite quinquennale pour le renouvellement du label pour les 4 types de handicaps. Le dossier est en cours d'instruction.

CHIFFRES CLES

5

c'est le nombre d'années de validité du label. Tous les 5 ans, les bâtiments font l'objet d'un contrôle avant renouvellement du label.



LE SAVIEZ-VOUS

Le label Tourisme & Handicap peut être obtenu au minimum pour 2 types de handicaps.

Les activités labellissables sont listées dans le cahier des charges du label. Il existe des cahiers des charges spécifiques selon l'activité de l'établissement.



>> Le tram'bus

CONTEXTE

- > La Communauté Pays Basque a créé le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour qui est l'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire Pays Basque et pour la commune de Tarnos (40).
- > A ce titre, le Syndicat poursuit les politiques portées par les anciennes collectivités Côte Basque Adour et Sud Pays Basque.
- > La mise en place d'un Tram'bus sur l'agglomération bayonnaise est l'illustration de la continuité des politiques menées sur le territoire.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS MOBILISÉS

- > Ce sont les services du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour qui portent le dossier. Les membres de la Commission et plus particulièrement le groupe de travail participent à la mise en œuvre du Tram'bus.

CHIFFRES CLES

2019

c'est l'année de mise en service du Tram'bus

2

c'est le nombre d'usagers en fauteuil roulant qui pourront voyager simultanément dans chaque rame du Tram'bus.

4

c'est le nombre de places prioritaires par rame du Tram'bus



TRAVAUX 2018

- > Le Syndicat des Mobilités a sollicité le groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité afin d'effectuer une visite du prototype du Tram'bus pour émettre un avis sur les aménagements de la rame.
- > Cette visite s'est déroulée en présence du Président du Syndicat des Mobilités, Monsieur Claude OLIVE, du Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, Monsieur Daniel OLÇOMENDY, ainsi que des Elus et des associations représentant chaque type de handicap.
- > Cette visite a permis de faire part de quelques remarques, notamment sur :
 - Les contrastes visuels
 - La signalétique
 - L'espace réservé aux places prioritaires
- > Un compte-rendu de la visite a été adressé au Syndicat des Mobilités avec des propositions d'amélioration de certains points.
- > Le Syndicat travaille avec l'entreprise qui conçoit le Tram'bus pour optimiser les aménagements. Une nouvelle présentation du véhicule, aux membres du groupe de travail, est prévue début d'année 2019.



LE SAVIEZ-VOUS

Les places prioritaires sont repérées par le logo  Par conventions internationales elles se situent toujours à l'avant du véhicule au plus proche de la porte d'accès côté chauffeur.

Les places prioritaires pour les usagers en fauteuil roulant sont signalées par le logo 

Lorsqu'une personne à mobilité réduite se présente, les personnes valides doivent lui céder la place.



>> En bref

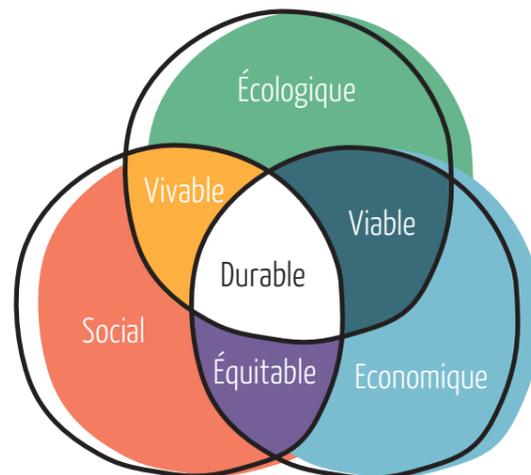
DÉVELOPPEMENT DURABLE

> Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

> Il tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- La dimension environnementale. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;
- La dimension sociale. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;
- La dimension économique. Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

> On représente souvent ainsi schématiquement les «3 piliers» du développement durable, auxquels on rattache l'exigence de «gouvernance», c'est-à-dire la nécessité de concertation et de participation de tous les acteurs (États, collectivités territoriales, acteurs socioéconomiques, société civile, citoyens).



Les objectifs poursuivis par les démarches de développement durable, autrement appelés « finalités », sont au nombre de cinq :

- Lutter contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Contribuer à l'épanouissement des êtres humains ;
- Engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

> L'accessibilité est au cœur des démarches de développement durable. La prendre en compte, c'est répondre aux objectifs de cohésion sociale, de solidarité et d'épanouissement de chacun.

La responsabilité de la collectivité est grande en la matière. Il est de son devoir d'interroger et d'intégrer la dimension accessibilité dans chacune de ses actions. Agir ainsi, c'est œuvrer pour la construction d'un territoire plus durable et plus solidaire.

TRANSFRONTALIER

Interreg
POCTEFA
JACOB@CCESS



> La Communauté Pays Basque est acteur du projet JACOB@CCESS. C'est un projet qui vise à développer un réseau transfrontalier d'infrastructures touristiques et culturelles accessibles aux personnes en situation de handicap sur les chemins de St Jacques de Compostelle.

> Il réunit 6 partenaires transfrontaliers situés sur trois territoires (Jaca, Pampelune et Ostabat) : la Mairie de Jaca (chef de file), la Mairie de Pampelune, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'Association EVAH (St Jean- de Luz), l'Association ATADES HUESCA (Jaca), la Fondation KOINE (Pampelune).

> Le réseau comprendra 4 infrastructures :

- Un centre d'interprétation à Jaca,
- Un centre d'hébergement de pèlerins handicapés à Martillué (près de Jaca)
- Un centre d'interprétation à Pampelune
- Un centre d'interprétation à Ostabat.

> Chaque centre d'interprétation évoquera une thématique culturelle / patrimoniale spécifique au territoire (gastronomie à Ostabat ; histoire médiévale et chemins de St Jacques à Pampelune ; culture, art et patrimoine à Jaca). Les infrastructures seront reliées entre elles grâce à une communication et des outils communs mettant en exergue leur caractère accessible aux personnes handicapées.

RAPPORT 2018



COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Claire SARTHOU - Chargée de mission accessibilité - Communauté d'Agglomération Pays Basque
c.sarthou@communaute-paysbasque.fr